

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	44

CONVOCATION

Datée	Du 27/06/25
Affichée	le 27/06/25

OBJET

**Gratuité de l'adhésion des
usagers aux médiathèques
intercommunales de la Ferté
Fresnel et de Moulins-la-Marche**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-sept juin 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur MARIE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Christine LEBRETON
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Guy MARTEL
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER

Représentés : Sylvie MOLERO représenté par Christophe CHEBASSIER
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Charlène RENARD, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIED, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, François HUREL, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250703-2025-07-03-163-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Monsieur le Président rappelle que les médiathèques travaillent en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) sur la base d'une convention d'objectifs.

Cette convention permet à la collectivité :

- d'avoir un accompagnement technique solide sur l'évolution de la lecture publique, sur le fonctionnement des médiathèques, avec la communication d'études relatives au secteur d'activité.
- de bénéficier d'échanges d'ouvrages importants pour varier les collections
- d'avoir accès à des subventions (sous conditions)
- de participer à des événements départementaux (Racont'art) et ou de bénéficier d'accompagnement dans le cadre des actions organisées au niveau du réseau des médiathèques de l'Orne.
- d'avoir accès à de nombreuses formations qualifiantes pour les agents des médiathèques de la Cdc.

La convention signée le 25 janvier 2019 avait une durée de validité de 3 ans et doit être renouveler. Pour cela, la MDO souhaite :

- La gratuité de l'adhésion aux médiathèques intercommunales pour les usagers.
- Que le budget consacré aux acquisitions d'ouvrages (livres, Cd, DVD, etc.) soit de 2 € par habitant de la Cdc (hors ville de L'Aigle - Rai - Aube qui disposent de médiathèques communales).

Concernant le premier point, il est bon de rappeler qu'avant 2017 l'adhésion à Moulins la Marche était gratuite. En 2024 les redevances des médiathèques se sont élevées à 694 € pour Moulins et 435 € pour la Ferté soit 1 129 €.

En ce qui concerne le second point, en 2024 et 2025 le budget pour les acquisitions d'ouvrages des médiathèques était de 23 500 €, soit 1,56 € et 1,58 € par habitant. Un budget de 2 € par habitant représenterait de 29 754 € soit une augmentation de 6 254 € à population constante.

Il a été convenu avec la MDO que l'augmentation de ce budget se ferait progressivement sur plusieurs exercices pour limiter l'impact budgétaire de ces mesures.

- Vu la délibération n° 2017-09-28-161 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 fixant le tarif des médiathèques
- Considérant la politique du conseil départemental de l'Orne en matière d'accès à la lecture publique et à la culture,
- Considérant la nécessité d'avoir un partenariat avec la MDO pour développer l'offre auprès des usagers des médiathèques de Moulins la Marche et de La Ferté Fresnel,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250703-2025-07-03-163-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la gratuité de l'adhésion des usagers des médiathèques de Moulins la Marche et la Ferté Fresnel à compter du 01 Août 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 7 JUIL. 2025
Publié en ligne le - 7 JUIL. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

